

BUDGET PRINCIPAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
ANNEE 2017

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITIONS : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	Bd / N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
Mr Norbert MAZE Rambouillet	803	Section BD 132 22 CA	Rue Streat Veur	200.00 €
C.C.P.L. Landivisiau	813	Section C, parcelles 252, 261, 897, 898 4HA 92A 12CA	Haras - Lieu-dit Quillivant	397 000.00 €
Mme Karine CHARLES Loc Eguiner	809	Section BD 17 56 CA	Jardinet, 11 square Anatole Le Braz	71.12 €
SCI FFDOLS - Plouvorn	989	Section ZC, parcelles 438, 543, 544 10A 29 CA	Lieu-dit le Vern	37 044.00 €
TOTAL				434 315.12 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 3 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 5 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 avril 2018

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En Préfecture, le 23 AVR. 2018
 Et de la publication, le 23 AVR. 2018
 Fait à Landivisiau, le 23 AVR. 2018
 Le Directeur Général des Services,
 Pascal NANTEL